

Rédacteur : Bernard David

Délégation FSU : Alain VIBERT-GUIGUE, Agnès Van Luchène, Bernard DAVID

Point sur l'AMD : la CNAV revient sur la gestion à cout zéro. La DGAFP négocie, avec l'objectif d'une mise en place au 1^{er} avril 2012. Un texte devrait consolider l'intervention CNAV sur l'AMD. CNAV qui a un nouveau président et un conseil le 26 01.

Soutien CGT et UNSA à la CNAV.

CAF IDF : les CEJ Blandine Rocu (CAF 93) et Guillaume LIARD (CAF 94)

La branche famille de la CNAF prévoit des subventions d'investissement pour les structures de garde des enfants (0/17 ans révolus) et des subventions de fonctionnement PSU – Prestation de Service Unique - (versée au gestionnaire crèche) ou CEJ – Contrat Enfance et Jeunesse - versé au réservataire.

CEJ signé pour 4 ans mais payable par année et peut être dénoncé quand l'enfant quitte la crèche. Non rétroactif (sauf au 1^{er} janvier).

A vocation à soutenir le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants. Elaboré sur diagnostic social (territoire, besoins, offre existante) pour faire émerger un projet, savoir pourquoi un employeur sollicite des fonds (besoins avérés).

Mode de calcul : 55% du reste à charge (déduction des recettes perçues) plafonné (6.30 à 7.22 € /h)

Droit prévisionnel ajustable en fonction de la matérialité de l'action en nombre d'heures par enfant (capacité théorique) ou taux d'occupation (mini 70%) ; si non atteint : minoration.

Calcul d'un droit global par structure et proratisation en fonction du nombre d'enfants du réservataire. La CAF départementale fait une demande à la CNAF chaque année.

Etapes :

Avant le 30 avril N : le réservataire informe sur le calendrier de réservations et la localisation (dossier : courrier de demande au directeur départemental CAF, diagnostic, contrat de réservation, RIB). Permet aux CAF une estimation des besoins de la préfecture et de déterminer les modalités d'accompagnement.

Avant le 30 juin N : transmission des données d'activités réalisées et justification du paiement par le prestataire. Permet de procéder à l'étude des droits à Psej sur N-1

Avant le 30 octobre N : transmission des résultats d'activité au 30 sept N pour prévenir le plus tôt possible les CAF des projets de réservations (respect du contrat et Pièces justificatives).

Certaines CAF donnent des acomptes de 20-30% (choix local) ; le renouvellement du contrat n'est pas automatique, c'est une nouvelle phase de contractualisation, qui peut avoir des évolutions. Il faut faire une déclaration potentielle. Le temps partiel se prévoit à la réservation, mais le CEJ sur toute la structure. Dans le 93, il y a des tests de modalités particulières sur le mercredi, les vacances scolaires : les structures

peuvent s'arranger pour occuper les places vacantes. A l'étude : prioriser les jardins d'enfants ? la couverture des besoins est faible (30% dans le 93, 49% dans le 94).

Le secteur petite enfance est une priorité de la branche famille de la CNAF (+ de 650 M€). le taux d'occupation dans le privé dépasse de + de 10 points celui des collectivités territoriales.

La récupération de la subvention doit faire l'objet d'un titre de perception.

Logiciel Kilissa : l'IDF a fait une demande de complément de crédits de 5000€ pour la sécurisation de l'application sur Internet (soit 12 000 + 5 000 = 17 000 €).

Mais la DSIC du MIOMCTI a stoppé les travaux jugés non prioritaires, alors qu'il ne reste qu'un mois de travail. Il faut une intervention ministérielle.

La DGAFP est OK sur les 17 000 € mais attend d'être saisie par la PRIF

Pour les OS, il faut finir ce travail le + rapidement possible, c'est un choix politique. Interroger Sauvadet.

Crédits 2012 pour les crèches : distinction entre dépenses obligatoires et celles nécessaires pour le maintien du parc existant (inéluçtables) et les dépenses pour l'augmentation du parc (nouvelles dépenses).

5 régions présentent des projets pour la 1ere fois (Alsace, Guyane, Lorraine, Poitou-Charentes et Pays de Loire) pour 69 réservations et 611 200 € en AE et CP.

Les dépenses obligatoires (590 000 € en AE et 8 900 000 € en CP) pour 1167 berceaux de 17 régions.

Avec les dépenses inéluçtables : 19.9 M€ sur 20 M€ prévus au budget.

Actuellement, l'estimation de consommation est de 96%.

Les demandes de nouvelles réservations représentent de 5.7 à 6 M€.

UNSA demande levée de la réserve parlementaire ; Alsace et Lorraine ont fourni les documents ; les 2 autres régions ont des besoins (30) moins urgents.

FSU les demandes répondent à des besoins : il faut les réaliser maintenant et voir + tard levée réserve parlementaire, sinon trop tard comme en 2011.

Soutien CFTC

La DGAFP propose notifier les dépenses de maintien du parc aux régions, de prioriser les nouvelles réservations et de notifier quand des crédits se dégagent (les 5 régions nouvelles – revoir le coût des berceaux en Guyane (42 000 €/berceau indiqués)

CV-CESU :

CV : renouvellement marché au 1^{er} avril 2012 ; marché à bons de commandes, sur 36 mois.

Privilège instruction de demandes de CV ; gestion de l'épargne de sagents ; réalisation de produits de communication ; promotion du dispositif ; tenue et fourniture d'infos et de stats à la DGAFP ; mise en œuvre du CV

Valeur technique (45%), prix (40%), délais (15%).

Délai de réponse de 37 j ; réception des offres au 20/10/11 ; marché transmis au contrôleur financier fin 2011.entrée en exploitation le 01 04 2012.

Le suivi des CV (nouveaux barèmes) montre une baisse des dossiers jusqu'en octobre 2011 puis une hausse (+3.9%). +31.8% entre 2010 et 2011 sur oct, nov, décembre.

Actuellement on ne peut pas mesurer l'effet sur les retraités.

CV exécuté 2011 : 112 678 dossiers déposés, 107 746 ouverts, 107 141 servis.

Paiement 2011 = 28 027 818 €

CESU : paiement 2011 = 0/3 ans 31.7 M€, 3/6 25.6M€ (total 57.3M€ dont 4.9M€ de revalorisation)

Ouverture des droits 0/3 105 536 (+1.3%), 3/6 84 117 (+12%).

154 259 dossiers ont fait l'objet d'une revalorisation, les dossiers depuis octobre étant pris aux nouvelles conditions.